

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Aux habitants des communes d'Yverdon-les-Bains et de Treykovagnes


ACCÈS STRICTEMENT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Les déchets des entreprises ou issus d'une activité professionnelle doivent être déposés à la déchèterie professionnelle située à la rue des Petits-Champs 2. En venant déposer des déchets dans notre déchèterie, les particuliers sont soumis au présent règlement. Pour la sécurité et le confort de chacun, ainsi que pour garantir la qualité du service, les usagers de la déchèterie sont tenus de respecter l'ensemble des règles édictées ci-dessous. D'une manière générale, tout manquement grave à l'une ou l'autre de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'utilisateur et éventuellement faire l'objet d'une dénonciation à la municipalité.

Sécurité


- Les enfants sont sous la responsabilité de leur accompagnant ;
- La priorité est donnée aux piétons ;
- Les usagers sont tenus de respecter les règles de circulation et de priorités concernant la circulation dans l'enceinte de la déchèterie ;
- Le parcage est uniquement autorisé dans les zones prévues à cet effet ;
- Les usagers sont tenus d'arrêter le moteur de leur véhicule lors du déchargement dans les bennes ;
- Il est formellement interdit de descendre dans les bennes et/ou de récupérer des déchets de quelque manière que ce soit ;
- Il est interdit de fumer sur la plateforme de la déchèterie ;
- Tout dégât occasionné par un usager doit être signalé au personnel exploitant.

Déchets

- Les consignes de tri données par l'exploitant doivent être respectées en tout temps ;
- Chaque déchet doit être déposé dans la benne ou l'emplacement approprié, dans le respect des pictogrammes. En cas de doute, n'hésitez pas à vous adresser au personnel exploitant ;
- Les déchets non repris par la déchèterie doivent être repris par l'utilisateur ;
- Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à la déchèterie ou à l'extérieur de son enceinte ;
- Les sacs contenant des déchets verts doivent être vidés, à l'exception des sacs biodégradables certifiés compostables (norme DIN 54900) et ayant le label 

Le personnel exploitant du site se tient à votre entière disposition en cas de problème ou pour tout complément d'information. Pour toute question, remarque ou suggestion concernant la déchèterie, vous pouvez les adresser à :
STRID SA, rue des Petits-Champs 2, 1400 Yverdon-les-Bains, téléphone 024 424 01 11,
info@strid.ch ou les déposer dans la boîte à suggestions qui se trouve à l'entrée du bureau Information.

La direction, octobre 2013


STRID SA
Petits-Champs 2
1400 Yverdon-les-Bains
Tél 024 / 424 01 11
Fax 024 / 424 01 19
info@strid.ch

Approuvé par les municipalités de

Yverdon-les-Bains, le 22 novembre 2013

Le Syndic

La Secrétaire municipale





Treykovagnes, le 4 novembre 2013

Le Syndic

La Secrétaire municipale



